

**PAGE D'ACTUALISATION**  
**SELON OBSERVATIONS DU 27 septembre 2018**  
*ICO/DDE/N7 AUTO PIECES (03) /R3.18.0*

**A l'attention de la DREAL – UD Allier**

La nouvelle version du dossier est la suivante : ICO/DDE/N7 AUTO PIECES (03)/R3.18.1 du 31 décembre 2018. Elle est précisée en page de garde du dossier de demande d'enregistrement qui est donc modifiée. Les lettres de demande d'enregistrement et d'agrément sont également modifiées.

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET REPONSES APORTEES**

REFERENCE OBSERVATION	OBSERVATION	REPOSE
<p><b>1) SURFACE D'EXPLOITATION</b>  <b>2) CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES</b></p>	<p>Prendre en compte la totalité de la surface de propriété</p> <p>Nécessité de calculer le montant des garanties financières applicables au site (R516-1 du CE)</p>	<p>Conformément à la demande, la surface totale de l'emprise du site a été retenue pour le classement de l'installation. En conséquence, les modifications suivantes sont intégrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le tableau de classement joint au cerfa est modifié,</i></li> <li>- <i>Un calcul des garanties financières a été ajouté en PJ19</i></li> </ul>
<p><b>3) PLANS</b></p>	<p>Compléter les plans avec les informations idoines</p>	<p><i>Les plans fournis (PJ3 et annexe 2 de la PJ6) ont été mis à jour pour tenir compte des demandes DREAL :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Murs CF indiqués sur plan annexe 2 PJ6</i></li> <li>- <i>Zones ATEX précisées en PJ6 (article 17) et sur plan ateliers en PJ3</i></li> <li>- <i>Les zones reliées au dispositif de collecte des eaux ont été précisées (couleurs) – PJ3</i></li> <li>- <i>La zone réservée au stockage de VHU non dépollués est bétonnée – cf. PJ3</i></li> <li>- <i>Les points de rejet des eaux ont été précisés – cf. PJ3</i></li> </ul> <p><i>Il est à noter que la création d'une zone bétonnée « dédiée » au stockage de VHU non dépollués a été prise en compte dans le projet et modifiée par conséquent les pièces en faisant référence</i></p>
<p><b>4) DIMENSIONNEMENT SEPARATEUR</b></p>	<p>Dimensionnement non fourni</p>	<p>Les précisions ont été fournies :  <i>L'annexe 5 de la PJ6 traite du dimensionnement du séparateur.</i></p>

REFERENCE OBSERVATION	OBSERVATION	REPOSE
<b>5) DEROGATION</b>	Compensations incomplètes en ce qui concerne la résistance R15	<p>L'exploitant a fait chiffrer la pose d'une peinture intumescence sur les parties de la structure nécessitant un renforcement de la résistance en vue d'être R15.</p> <p>Le montant des travaux à réaliser est de 30180,00 €HT</p> <p>Ils seront mis en œuvre par l'exploitant</p> <p><i>L'article 11 de la PJ6, la PJ7 et la PJ5 (capacités techniques et financières) sont modifiées en conséquence</i></p>
<b>6) SERVITUDES</b>	Prendre en compte la présence des servitudes liées à la réhabilitation du site JPM	<i>Les précisions nécessaires ont été apportées en PJ3 (plan localisant le piézomètre) et en PJ4 (examen de compatibilité aux servitudes prescrites)</i>
<b>Autres modifications liées aux évolutions réglementaires</b>		
<b>CERFA</b>		<p>La version du cerfa à joindre à la demande d'enregistrement a été mise à jour (15679*02)</p> <p>Le document est modifié en conséquence dans la nouvelle version du dossier</p> <p>Les références des PJ ont également dû être modifiées : PJ18 pour demande d'agrément au lieu de PJ14</p>